[redacted]



ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

GRANDES CULTURES

Bulletin n° 15 du 8 juin 1994

Tournesol - Pucerons : Surveiller .
Pois - Traitement fongicide à la floraison.
Blé - Fin des traitements.
Maïs - Attention aux noctuelles.

Tournesol

Pucerons

Dans les parcelles tardives, au stade 3 paires de feuilles, intervenir après observation de 30 à 50 pucerons par plante.

Les seuils sont atteints dans quelques parcelles.

Arrêt des traitements après le stade bouton étoilé.

Blé

Les derniers blés sont en épiaison.

La septoriose reste la maladie principale, accompagnée parfois de rouille brune qui a, cependant, peu progressé, du fait des températures fraîches.

Les derniers traitements doivent être effectués très rapidement. Rappelons que leur efficacité chute très vite après la floraison.

Maïs

Noctuelles

Avec les températures fraîches actuelles, les maïs se développent lentement et, de ce fait, peuvent être l'objet d'attaques de vers gris ou autres noctuelles. Ces chenilles s'attaquent à la base des plantes où elles creusent des galeries entraînant la chute rapide des jeunes maïs. Les sorties nocturnes des chenilles rendent plus difficile leur identification.

La lutte peut s'effectuer avec des pyréthrinoïdes, soit sous forme liquide, soit incorporées avec des appâts. La formulation liquide a donné de meilleurs résultats, à condition de respecter deux conditions essentielles :

- Mouiller très abondamment : apporter au minimum 500 à 600 l d'eau, 800 à 1 000 l/ha si possible.
- Traiter de préférence en fin de journée.

Se reporter au dépliant AGPM - SPV figurant dans le classeur pour les produits et quantités à apporter

Pyrale

Avec les températures fraîches, la chrysalidation des chenilles n'a pas encore débuté.

Le vol sera certainement plus tardif que l'an passé.

Colza

Sclerotinia

Les symptômes de sclérotinia apparaissent sur tiges principales.

Alternaria

Des taches sont visibles dans quelques parcelles de façon ponctuelle, mais peuvent atteindre les étages foliaires supérieurs.

Surveiller vos parcelles. Attendre pour intervenir.

P398

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 310 F

Imprimerie de la DRAF - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation - ISSN 0980 - 8507